CONVENTION SUR LES ZONES HUMIDES

64e réunion du Comité permanent

Gland, Suisse, 20 au 24 janvier 2025

**SC64 Doc.10**

**Problèmes urgents relatifs à l’utilisation rationnelle des zones humides nécessitant une attention accrue : état des lieux concernant les inventaires des zones humides**

**Mesures requises :**

Le Comité permanent est invité à :

i. prendre note des progrès réalisés par le Secrétariat dans la mise en place d’un mécanisme visant à aider les Parties contractantes à achever leurs inventaires nationaux des zones humides ; et

ii. demander au Secrétariat de poursuivre le renforcement du mécanisme d’appui à la réalisation des inventaires nationaux des zones humides, notamment grâce à la mobilisation de ressources et la création de partenariats, afin d’offrir une formation et une assistance technique accrues.

**Progrès réalisés dans la mise en place du mécanisme visant à aider les Parties contractantes à achever leurs inventaires nationaux des zones humides**

1. Conformément aux Plans stratégiques successifs de la Convention, dresser une inventaire de toutes les zones humides demeure un domaine d’action prioritaire pour les Parties contractantes. Néanmoins, dans toutes les régions, les Parties contractantes sont confrontées à toutes sortes de difficultés dans la réalisation d’inventaires nationaux des zones humides (INZH) reposant sur de solides bases scientifiques.[[1]](#footnote-2) En application de la Décision SC62-34 du Comité permanent, le Secrétariat a présenté à la 63e réunion du Comité permanent (SC63) les progrès qu’il avait réalisés dans la mise en place d’un mécanisme visant à aider les Parties contractantes à achever leurs inventaires nationaux des zones humides. Celui-ci prévoyait des activités s’articulant autour de cinq grands axes de travail[[2]](#footnote-3) :

a. un recensement plus précis des besoins spécifiques ou des principales entraves auxquelles se heurtent les Parties contractantes s’agissant des inventaires des zones humides ;

b. l’élaboration de nouvelles orientations ;

c. un renforcement des capacités au moyen de formations et de supports pédagogiques ;

d. un appui à la mise en œuvre, notamment des partenariats institutionnels ; et

e. la mobilisation des ressources.

2. Dans sa Décision SC63-27, le Comité permanent a pris note de l’état d’avancement des travaux du Secrétariat visant à proposer un mécanisme d’appui aux Parties contractantes pour la réalisation de leurs inventaires nationaux des zones humides et a demandé au Secrétariat de mener des activités de collecte de fonds pour amplifier le développement du mécanisme d’appui proposé.

3. Le présent rapport fait le point sur les activités en matière d’INZH qui ont été menées à bien aux cours de la période intersessions allant de mars à octobre 2024.

Recensement plus précis des besoins spécifiques et des principales entraves

4. Le Secrétariat a compilé les idées, les entraves et les besoins exprimés par les dix Parties contractantes ayant suivi le Module de formation n°1 dispensé en République de Corée en septembre 2024[[3]](#footnote-4), ainsi que ceux de trois autres Parties (la Chine, le Costa Rica et le Gabon) dont l’expérience a été partagée au cours de cette formation. Les discussions qui ont eu lieu lors de cette formation avaient pour objectif d’aider à mieux cerner les difficultés et les entraves auxquelles se heurtent les autorités nationales. Les informations recueillies serviront à adapter les documents d’orientation et les supports pédagogiques en cours d’élaboration afin d’aider à la réalisation des INZH ; elles permettront également d’intégrer des études de cas. Le Secrétariat exprime toute sa reconnaissance aux experts nationaux pour le temps et l’aide accordés en la matière.

5. Les réponses des Parties contractantes aux six questions relatives à la réalisation des INZH qui figurent dans le formulaire de Rapport national[[4]](#footnote-5) donneront au Secrétariat des indications sur l’état d’avancement des INZH dans les différentes régions et fourniront des données chiffrées sur l’étendue des zones humides par pays, selon les trois catégories suivantes : zones humides intérieures, zones humides côtières et zones humides artificielles[[5]](#footnote-6). Ces rapports fourniront également des informations complémentaires sur les progrès accomplis par les Parties contractantes et les lacunes qu’il reste à combler. L’analyse des réponses sera communiquée à la 15e session de la Conférence des Parties contractantes (COP15).

Élaboration de nouvelles orientations

6. De nouvelles orientations sur trois thèmes prioritaires sont en cours d’élaboration, avec l’aide de consultants experts engagés en juin 2022.[[6]](#footnote-7) Ces priorités ont été présentées à la 63e réunion du Comité permanent et définies sur la base d’un examen des orientations existantes en matière d’INZH et d’entretiens avec les Parties contractantes réalisés au cours du dernier trimestre 2023.

a. Le document d’orientation sur les « éléments communs des INZH » définira les données et indicateurs de base correspondant aux objectifs des INZH. Il conviendra de veiller à ce que les objectifs de chaque INZH s’inscrivent dans le cadre d’une situation nationale précise, tout en contribuant à assurer le suivi des indicateurs mondiaux pertinents, notamment ceux liés aux Objectifs de développement durable (Indicateur 6.6. 1 des ODD sur l’étendue des zones humides), au Cadre mondial de la biodiversité de Kunming à Montréal (notamment les indicateurs liés aux cibles 1 à 3 qui seront adoptés lors de la 16e session de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique), à l’Accord de Paris (évaluation du stockage et de l’absorption du carbone et des émissions évitées) et aux objectifs de neutralité en matière de dégradation des sols liés à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification. Les techniques et les méthodes en matière d’INZH devront répondre à ces besoins en termes de données et veiller à la fiabilité et à l’interopérabilité des données.

b. Le document d’orientation sur le « processus structuré des INZH » guidera les Parties contractantes dans la planification et la mise en place d’un processus institutionnel scientifique et durable qui portera sur la définition des objectifs des INZH, la collecte de données, l’exploitation des données à des fins d’élaboration de mesures concrètes et la mise à jour des données, tout en définissant clairement les fonctions et responsabilités des différents ministères, organismes et instituts de recherche au niveau national ou infranational.

c. Le troisième document d’orientation sur les « protocoles de gestion des données relatives aux INZH » sera élaboré dès que toutes les pratiques et tous les éléments communs essentiels à la réalisation des INZH auront été définis. Ce document d’orientation portera essentiellement sur les moyens de maintenir la qualité, la cohérence et l’interopérabilité des données. Il comprendra également des conseils sur l’utilisation appropriée des technologies et des ensembles de données existants, à l’image des techniques d’observation de la Terre, pour réaliser les INZH.

7. Le Secrétariat dirige ces travaux en concertation étroite avec le Groupe d’évaluation scientifique et technique (GEST) et consulte les Organisations internationales partenaires (OIP), les autres partenaires et les donateurs. Ce processus de consultation permet de tirer parti d’une expertise technique supplémentaire et de rassembler des études de cas. L’expérience de pays ayant mis en place avec succès un processus d’INZH vient également enrichir ces travaux.

Renforcement des capacités

8. Le programme de formation sur les INZH vise à aider les Parties contractantes à acquérir des connaissances et un savoir-faire sur la manière de réaliser un INZH dans un cadre politique, scientifique et technique approprié. Cette formation est dispensée dans chacune des trois langues officielles de la Convention et, pour chaque langue, consiste en trois sessions de formation en présentiel organisées sur trois années consécutives, tout en maintenant un dialogue constant avec les participants sur l’ensemble de la période.

9. Un appel à candidatures pour assister aux cours en anglais, français ou espagnol a été envoyé aux Parties contractantes admissibles le 8 avril 2024, avec une date limite de dépôt des candidature fixée au 31 mai 2024.[[7]](#footnote-8) Les participants étaient tenus de s’inscrire aux trois modules de formation, de témoigner de leur assiduité au moyen de tâches à mener à bien entre les séances sur site, et de participer à des discussions en ligne tous les trimestres.

10. Quarante-deux candidatures ont été reçues, dont 25 pour le cours en anglais, 11 pour le cours en français et 6 pour le cours en espagnol. Seules 10 Parties contractantes pouvant participer à une session de formation donnée (soit 20 participants), les participants anglophones ont été sélectionnés par le Secrétariat en consultation avec le Bureau des Nations Unies pour le développement durable (UNOSD) sur la base de leur admissibilité à une prise en charge des frais de déplacement, de la pertinence de leur demande et de la situation du pays en matière d’INZH. La demande en matière de formation à la réalisation d’INZH étant supérieure aux capacités actuellement disponibles, le Secrétariat continue d’étudier différentes solutions pour offrir aux Parties contractantes d’autres possibilités de participation aux formations. Certaines Parties ont exprimé des besoins spécifiques concernant l’actualisation des premières versions de leurs INZH, et le Secrétariat entend y répondre en cas de mise à disposition de nouveaux financements.

11. La première formation en anglais s’est tenue en République de Corée, avec le soutien et en partenariat avec l’UNOSD. Le Module 1 a été dispensé du 9 au 13 septembre 2024 à l’Institut national d’écologie de Seocheon. Dix-neuf participants représentant dix Parties contractantes, ainsi qu’une équipe de formateurs comprenant des représentants de l’Institut international de gestion de l’eau, de l’Observatoire des zones humides méditerranéennes (Tour du Valat) et des représentants de certaines Parties contractantes. L’Institut national d’écologie de la République de Corée a apporté ses connaissances techniques et organisé des visites guidées dans des zones humides intérieures et côtières à l’intention des participants. Les Modules 2 et 3 de la formation en anglais seront dispensés en République de Corée en septembre 2025 et 2026, respectivement.

12. Le Module 1 de la formation en français sera dispensé du 10 au 14 février 2025 à Arles, en France, à l’invitation de la Tour du Valat, et le Module 1 de la formation en espagnol sera dispensé en Colombie, à l’invitation du Humboldt-Institut. Ces deux institutions ont accepté de fournir un soutien en nature sous forme de facilités d’hébergement, de participation d’experts et d’organisation de visites sur le terrain.

13. Les supports pédagogiques en ligne associés à ces formations seront mis à disposition sur le site web de la Convention, dans les trois langues officielles, avec le soutien de la plateforme de formation du portail d’information des Nations Unies sur les accords multilatéraux relatifs à l’environnement (InforMEA). Toutes les parties contractantes pourront accéder gratuitement à ces supports et un certificat en ligne sera remis à l’issue de chaque module suivi. Le premier module sera mis à disposition fin 2024.

14. Ces activités sont soutenues par des contributions volontaires du Gouvernement norvégien et des autorités flamandes de Belgique.

Appui à la mise en œuvre

15. Le Secrétariat continue de collaborer avec le Secrétariat du Groupe sur l’observation de la Terre (GEO) pour ce qui est de l’élaboration d’un « Atlas mondial des écosystèmes » en ligne basé sur la Typologie mondiale des écosystèmes de l’UICN. À cet effet, il participe entre autres au Comité scientifique et technique ad hoc du projet d’Atlas mondial des écosystèmes. Un avant-projet sera présenté lors de la COP16 de la CDB qui se tiendra à Cali, en Colombie, du 21 octobre au 1er novembre 2024.

16. Le Secrétariat travaillera en collaboration avec le GEST sur le renforcement du soutien à la mise en œuvre en accordant une attention particulière à l’intégration des techniques d’observation de la Terre dans les INZH ; il s’appuiera pour ce faire sur les résultats des consultations menées par le GEST auprès des spécialistes de l’observation de la Terre en application de la Décision SC63-30, ce qui contribuera également à l’élaboration du Module de formation n°2 qui sera consacré aux méthodes et techniques d’observation de la Terre et à l’utilisation des produits de données existants.

17. Grâce à un financement offert par les autorités flamandes de Belgique, le Secrétariat fournira une assistance technique directe aux Parties contractantes de pays d’Afrique dans la réalisation de leurs INZH en s’appuyant sur les supports pédagogiques actuels ou en cours d’élaboration. Ce projet sera mis en œuvre entre 2025 et 2027. Les besoins de financement supplémentaires pour cette activité restent à définir.

Mobilisation de ressources

18. Au cours du deuxième trimestre 2024, le Secrétariat a reçu des ressources supplémentaires de la part du Gouvernement suisse, en sus des fonds déjà reçus de la Norvège et de la Belgique. Le tableau 1 ci-dessous présente une synthèse des financements garantis jusqu’en 2024, tant au sein du Secrétariat que de l’UNOSD, ainsi qu’une version actualisée des besoins de financement recensés à ce jour pour la période 2025-2029. Cette estimation n’englobe pas les besoins de financement en vue d’un renforcement de l’appui à à la mise en œuvre. D’autres besoins de financement pourront surgir au cours des activités prévues ou en lien avec les travaux en cours du GEST.

*Tableau 1 : Mécanisme d’appui à la réalisation des INZH – financements garantis jusqu’en 2024 et estimation des besoins de financement pour la période 2025-2029*

|  | **Objectif** | **Résultats attendus**  | **Financements garantis jusqu’en 2024 (en CHF)** | **Besoins de financement pour 2025-2029 (en CHF)** |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Documents d’orientation | Accroître l’utilité du processus d’INZH pour l’action publique et les institutions | Définition des éléments communs des INZH, y compris les données/indicateurs de base | 40 000 |  |
| Améliorer la qualité, la cohérence et l’interopérabilité des données de l’INZH | Orientations sur les protocoles de gestion des données de l’INZH | 40 000 |  |
| Renforcer les rôles et les responsabilités dans le processus d’INZH | Orientations sur le processus structuré d’INZH | 50 000 |  |
| Renforcement des capacités | Renforcer les capacités de réalisation d’un processus complet d’INZH | Module 1 Formation en présentiel | 60 000 pour la session en anglais120 000 pour les sessions en français et en espagnol |  |
| Accroître l’utilisation adéquate des techniques d’observation de la Terre | Module 2Formation en présentiel | 60 000 pour la session en anglais | 120 000 pour les sessions en français et en espagnol |
| Améliorer les mises à jour des INZH | Module 3Formation en présentiel | 60 000 pour la session en anglais | 120 000 pour les sessions en français et en espagnol |
| Développer des connaissances sur le processus de réalisation d’INZH | Supports de formation en ligne | 20 000  | 20 000 |
| Appui à la mise en œuvre | Aider les Parties à collecter les données nécessaires à l’INZH | Étude de faisabilité et consultation en vue d’une initiative consacrée à l’appui aux techniques d’observation de la Terre |  | 40 000 |
| Accompagner les Parties qui sont des pays d’Afrique dans la conception et la réalisation d’un processus d’INZH | Soutien technique au processus d’INZH dans certains pays d’Afrique | 135 000 | À définir en fonction de nouvelles demandes des pays |
| **Total des financements et des besoins (en CHF)** | **585 000** | **300 000** |

1. Voir le document d’information SC63 Inf.2 *National wetland inventories: Synthesis of the 13 in-depth interviews for further identification of specific needs and key constraints for Contracting Parties*, à l’adresse : <https://www.ramsar.org/document/sc63-inf2-national-wetland-inventories-synthesis-13-depth-interviews-further> (en anglais) [↑](#footnote-ref-2)
2. Voir le document SC63 Doc.10, *Problèmes urgents concernant l’utilisation rationnelle des zones humides nécessitant une attention accrue : mise à jour concernant les inventaires des zones humides*, à l’adresse : <https://www.ramsar.org/fr/document/sc63-doc10-problemes-urgents-dutilisation-rationnelle-des-zones-humides-devant-recevoir>. [↑](#footnote-ref-3)
3. Voir paragraphe 11 ci-dessous pour de plus amples informations sur cette manifestation. [↑](#footnote-ref-4)
4. Voir questions 8.1 à 8.6 du projet de Rapport national à l’adresse : <https://www.ramsar.org/fr/document/projet-de-rapport-national-la-cop15-de-la-convention-sur-les-zones-humides>. [↑](#footnote-ref-5)
5. Ces chiffres seront pris en compte au titre de l’Indicateur 6.6.1 des ODD « Variation de l’étendue des écosystèmes tributaires de l’eau ». La Convention sur les zones humides et le PNUE sont co-dépositaires de l’Indicateur 6.6.1 depuis 2017 (voir le paragraphe 2, [SC63 Doc.10](https://www.ramsar.org/sites/default/files/2024-04/sc63_10_NWI_f.pdf)). [↑](#footnote-ref-6)
6. Max Finlayson, Iryna Dronova, Dan Friess, experts-consultants, et PJ Stephenson aident le Secrétariat dans le cadre du programme de formation (Modules 1 et 2) et de l’élaboration des documents d’orientation. [↑](#footnote-ref-7)
7. Compte tenu des ressources financières disponibles à ce jour, le Secrétariat n’a pu, à ce stade, proposer la formation qu’aux seuls pays éligibles à l’aide publique au développement (APD) [↑](#footnote-ref-8)